



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 8 mars 2021

Délibération PNMM_2020_04_déclinaison plan de gestion PNMM Mbouzi_

Adoption de la déclinaison du plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte localisée à la partie marine entourant l'îlot M'bouzi

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 portant modification de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 2020/SG/634 du 17 septembre 2020 portant prorogation du mandat des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence en date du 18 juin 2020,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte adopté par le conseil de gestion le 14 décembre 2012 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Considérant que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

La déclinaison du plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte localisée à la partie marine de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi, ci-annexée, est adoptée.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



Partie marine de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi

Déclinaison du plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Sommaire

Préambule	3
1. Contexte général	4
1.1. Périmètre et réglementation générale	4
1.2. Réglementation étendue du périmètre marin	5
1.3. Compatibilité entre plans de gestion	7
1.4. Historique de la coopération entre Parc et RNN.....	8
2. Etat initial	9
2.1. Etat initial du patrimoine naturel.....	9
2.2. Etat initial des activités socio-économiques	9
2.3. Enjeux communs entre RNN et PNM	9
3. Eléments de gestion du milieu marin.....	11
3.1. Assurer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel.....	11
3.1.1. Connaître et suivre les habitats littoraux et marins.....	11
3.1.2. Connaître et suivre les espèces	12
3.1.3. Connaître et suivre les pressions et leurs impacts	14
3.2. Mettre en place des actions de génie écologique pour la conservation du patrimoine naturel	15
3.3. Veiller au respect de la réglementation et à la compatibilité des activités humaines avec les objectifs de la RNN	17
3.4. Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	17
3.5. Développer les partenariats et les collaborations.....	21
4. Conclusions.....	22
Annexes	23

Préambule

Les parcs naturels marins (PNM) et les réserves naturelles nationales (RNN) sont deux catégories d'aires protégées, et d'aires marines protégées (AMP) dès lors que la réserve naturelle comprend une partie marine. Néanmoins, les objectifs assignés à ces deux catégories d'aires marines protégées ne sont pas identiques¹.

Les réserves naturelles nationales ont pour vocation la « conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader ». Ainsi, en couvrant des milieux aussi variés que les zones humides, la très haute montagne, les milieux souterrains, les forêts tropicales ou encore les milieux marins, les réserves naturelles nationales présentent un panorama diversifié. Leurs objectifs sont le bon état des habitats et espèces et le rendu des fonctions écologiques clefs, ainsi que la création de valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative.

Les parcs naturels marins ont vocation à contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Ils partagent les objectifs des réserves naturelles auxquels s'ajoutent le bon état des eaux marines, l'exploitation durable des ressources et le développement durable des usages, le maintien du patrimoine maritime culturel.

Les réserves naturelles nationales forment ainsi des noyaux de protection, le plus souvent au sein d'espaces à vocation plus large tels que les parcs naturels marins. Cet état se vérifie avec l'intégration de la partie marine de la réserve dans le périmètre du Parc.

L'intégration de la partie marine de la RNN de l'îlot M'bouzi dans le périmètre du Parc nécessite de s'assurer de la comptabilité des objectifs du PNM et de la RNN sur la gestion du milieu marin. Le présent document a vocation à mettre en avant la cohérence entre les objectifs et les actions de la RNN prévues pour la période 2018-2027 avec les objectifs du PNM et ainsi s'assurer du respect de la dernière finalité du plan de gestion du PNMM : « assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin à Mayotte ».

¹ Les objectifs réglementaires assignés aux différentes catégories d'aires marines protégées sont définis dans par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux

1. Contexte général

1.1. Périmètre et réglementation générale

Le périmètre de la réserve est fixé par son décret de création². Il comprend l'ensemble de l'îlot M'bouzi (82 hectares) et la partie marine autour de l'îlot jusqu'à l'isobathe dix mètres (60 hectares) (carte ci-dessous). La surface totale de la RNN est de 142 hectares.



Carte 1: localisation de la Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi

Le décret de création de la réserve fixe un certain nombre de règles encadrant l'exercice des activités humaines dans son périmètre. Il est ainsi interdit :

- d'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit et des animaux quel que soit leur état de développement, à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage, et à l'exception du cas particulier [de la réintroduction d'espèces ayant existées sur l'îlot] ;
- de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter, tout ou partie, en dehors de la réserve et de porter atteinte aux animaux d'espèces non domestiques, quel que soit leur état de développement, ou de les emporter hors de la réserve, à l'exception [de la pratique de la pêche à la palangrotte depuis les embarcations non motorisées] ;
- de troubler et de déranger les animaux.

² Décret n°2007-105 du 26 janvier 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi

La réglementation relative aux animaux et végétaux implique l'interdiction de la chasse et de la pêche, exception faite de la pêche à la palangrotte depuis une embarcation non motorisée, et de toute activité agricole, forestière ou pastorale.

Il est également interdit :

- d'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau douce ou marine, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune ou de la flore ;
- d'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ou des activités motivées par la nécessité d'assurer la sécurité de la navigation ;
- de porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve.

Toute activité de recherche ou d'exploitation minière est interdite dans la réserve. La collecte des minéraux et des fossiles est interdite. Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, excepté la plongée sous-marine et la navigation professionnelle.

La circulation sur l'îlot est exclusivement pédestre et toute forme de campement sous une tente ou dans tout autre abri est interdite. Le mouillage des bateaux et des embarcations est interdit sur l'ensemble de la partie maritime de la réserve, excepté dans les zones réservées au mouillage définies par le plan de gestion de la réserve ou en s'amarrant aux installations prévues à cet effet. La vitesse de navigation est limitée à l'intérieur du périmètre marin de la réserve à 5 nœuds.

1.2. Réglementation étendue du périmètre marin

La réglementation applicable au périmètre marin de la RNN est étendue par arrêté préfectoral à une zone permettant de simplifier la délimitation maritime de la réserve (Carte 2). Cette zone de 80 hectares fait l'objet d'arrêtés préfectoraux³ qui reprennent les dispositions suivantes :

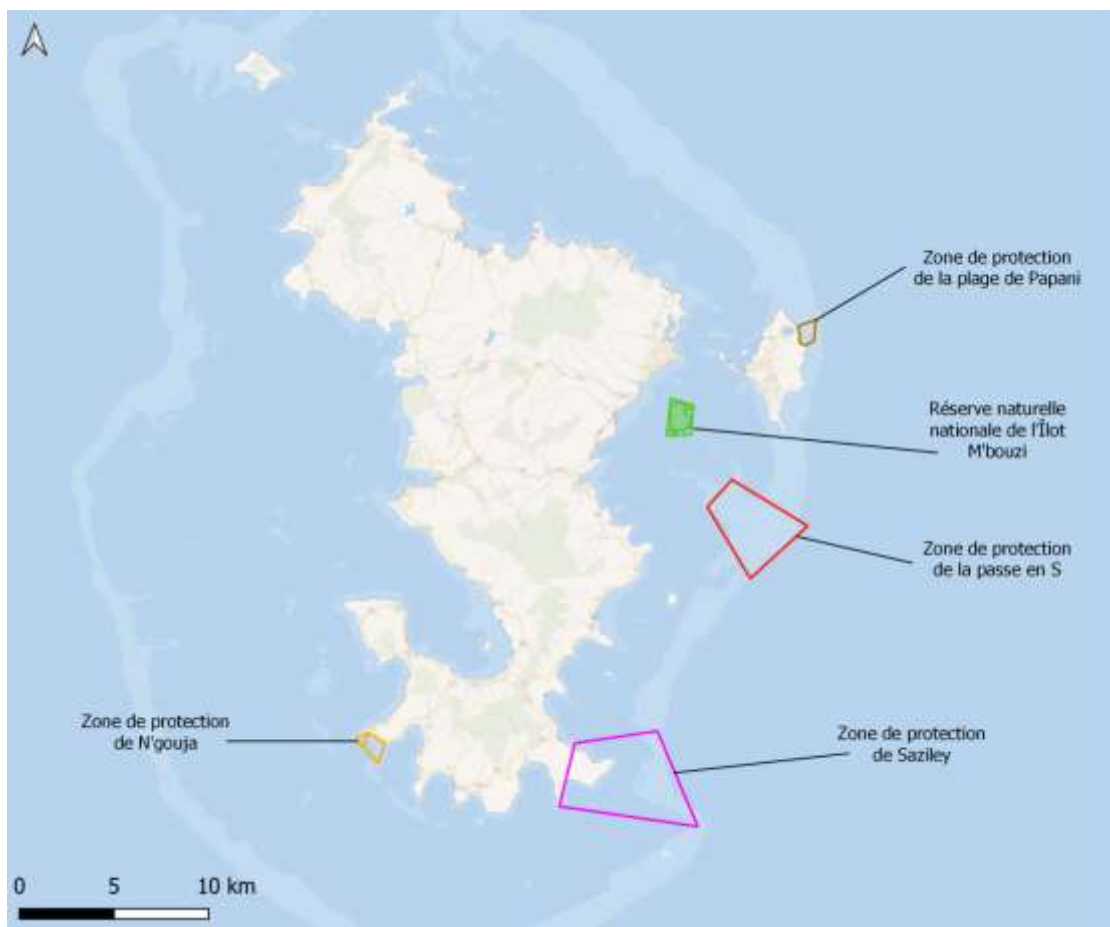
- interdiction du mouillage sur ancre des navires ;
- interdiction de la pratique du véhicule nautique à moteur et du ski nautique ;
- limitation de la vitesse de navigation à 5 nœuds ;
- interdiction de la pêche, excepté la pêche à la palangrotte depuis une embarcation non motorisée.

Ces dispositions, entre autres critères, permettent de qualifier la RNN de M'bouzi et le périmètre marin réglementé (140 hectares) comme zone de protection forte. Cette zone vient renforcer le réseau de zones protégées au sein du Parc naturel marin de Mayotte (Carte 3).

³ Arrêté n°865/DMSOI/2018 du 01/10/2018 réglementant la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine le long du littoral de Mayotte, arrêté n°2018/DMSOI/601 du 28/06/2018 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime dans les eaux du département de Mayotte.



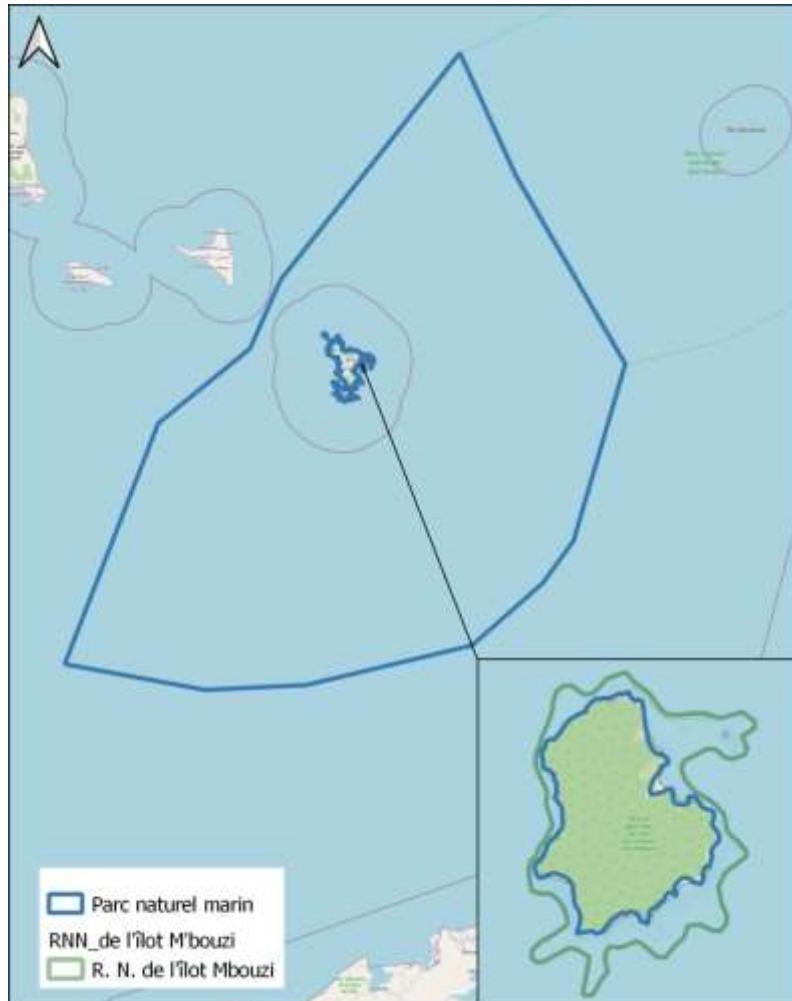
Carte 2 : localisation du périmètre marin réglementé auour de la RNN de M'bouzi



Carte 3 : zones protégées du Parc naturel marin de Mayotte

1.3. Compatibilité entre plans de gestion

La partie marine de la RNN est comprise dans le périmètre du PNM (carte ci-dessous). La superposition du PNM et de la RNN sur cette zone nécessite de s'assurer de la compatibilité entre les documents de gestion de ces deux AMP. Créée en 2007, la RNN est dotée d'un premier plan de gestion pour la période 2013-2017. Le PNM est créé en 2010⁴ et valide son plan de gestion en 2013 pour une durée de 15 ans. La mise en œuvre des plans de gestion de ces deux aires protégées a donné lieu à une coopération entre gestionnaires dans le cadre d'actions en lien avec le milieu marin (ci-après).



Carte 4 : périmètres du Parc naturel marin et de la Réserve naturelle nationale

Le plan de gestion de la RNN pour la période 2018-2027 fait ici l'objet d'une analyse de ses objectifs et des actions prévues sur sa partie marine afin de vérifier sa compatibilité avec les orientations de gestion et les objectifs du plan de gestion du PNM. La compatibilité des documents de gestion induit une gestion cohérente du milieu marin sur cette zone de protection forte et d'intérêt particulier. Afin d'éviter de multiplier les documents de gestion pour une même zone et ainsi garantir la lisibilité des documents de gestion du milieu marin, le plan de gestion de la RNN peut être désigné comme ayant valeur de plan de gestion du PNM pour la partie marine de la réserve.

⁴ Décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

1.4. Historique de la coopération entre Parc et RNN

Il existe une coopération historique entre la RNN et le PNM depuis sa création. Diverses actions régulières ou ponctuelles sont menées en coopération. Il en va ainsi d'actions de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes avec la participation annuelle des agents de la réserve aux journées « premières bulles au pays du corail » qui permet de faire découvrir le milieu marin aux jeunes et les sensibiliser à sa protection. En 2018, les jeunes participants ont pu découvrir les fonds marins autour de la réserve naturelle de l'îlot M'bouzi avec des baptêmes de plongée.

Une action ponctuelle est menée en 2016 par le Parc et la réserve pour aller à la rencontre de 53 pêcheurs de Passamaïnty, Tsoundzou 1 et M'tsapéré. L'objectif de l'échange était de leur faire connaître et les inciter à respecter la réglementation de l'îlot M'bouzi.

Depuis 2011, le Parc participe et engage des moyens nautiques, matériels et humains pour le grand nettoyage annuel de la partie marine de la Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi.

La coopération entre RNN et PNM se manifeste aussi dans le cadre de suivis scientifiques. Ainsi, du 6 au 24 novembre 2017, la campagne de suivi de l'ichtyofaune « STAVIRO » a mobilisé deux navires par jour en moyenne pendant 12 jours de terrain et 69 jours-agent, incluant un agent d'Ifremer Réunion ayant co-organisé et participé à l'opération, les pilotes d'une entreprise prestataire, les agents du Parc et deux agents de la RNN de l'îlot M'bouzi. En 2018, la RNN de l'îlot M'bouzi a bénéficié d'un suivi de l'état de santé des récifs et de l'ichtyofaune associée par des prestataires experts sur 14 sites répartis sur les récifs frangeants, barrières et internes et dans la RNN de M'bouzi. La réserve fait l'objet d'un suivi des déchets sur les récifs frangeants dont deux stations sont situées sur sa partie marine, avec une station de suivi à l'ouest et une à l'est de l'îlot.

Ces quelques actions illustrent les principaux axes de collaboration des deux aires marines protégées qui mènent de nombreuses actions communes ou transversales.

2. Etat initial

Les plans de gestion du Parc naturel marin et de la réserve comprennent chacun un état initial complet. L'état initial décrit dans le plan de gestion de la réserve pour la période 2013-2017 doit faire l'objet d'une mise à jour dans le cadre du plan de gestion pour la période 2018-2027. Les éléments suivants décrivent les principaux éléments de l'état initial de la réserve.

2.1. Etat initial du patrimoine naturel marin

La partie marine de la réserve abrite des écosystèmes particuliers liés à la morphologie de ses fonds. On y trouve des peuplements mixtes de coraux mous et de coraux durs sur le récif frangeant, et des coraux noirs et autres espèces de pénombre dans les grottes et les surplombs. L'espace marin autour de la réserve abrite également des éponges barriques de très grande taille à faible profondeur et un pinnacle corallien remarquable par l'originalité et la richesse de son peuplement en coraux durs.

Les eaux de la réserve sont fréquentées par des espèces remarquables, notamment les mammifères marins et les tortues marines. Le paille-en-queue est présent sur l'îlot où il niche dans des cavités rocheuses des falaises.

Tableau 1 : synthèse de espèces marines recensées sur la partie marine de la réserve

Poissons	Mollusques	Echinodermes	Crustacés	Mammifères	Reptiles
221 espèces	164 espèces	27 espèces	25 espèces	4 espèces	2 espèces
42 familles représentées	53 familles représentées	9 familles représentées	15 familles représentées	3 familles représentées	1 famille représentée

18 types d'habitats sont inventoriés sur la partie marine de la réserve, dont les plus représentés sont :

- la pente externe à couverture corallienne moyenne,
- la dépression d'arrière récif à sédiments sablo-vaseux,
- la dépression d'arrière récif avec galets et blocs basaltiques,
- le platier bien formé et continu.

L'est de l'îlot abrite également deux parcelles de mangrove en fond de baie de la léproserie sur la côte est.

2.2. Etat initial des activités socio-économiques

Les activités humaines sur la réserve sont réglementées. Elles se résument principalement à la pêche traditionnelle à la palangrotte et à la pêche de loisir à partir d'embarcations non motorisées, ainsi que le nautisme de plaisance et la plongée de loisir. La vitesse de navigation est limitée et le mouillage est interdit en dehors des bouées prévues à cet effet, ce qui limite la fréquentation de l'espace marin de la réserve.

L'activité de pêche traditionnelle dans la réserve est suivie par le Système d'Information Halieutique (SIH), mais les données de pêche du secteur comprennent les activités de pêche traditionnelle de la commune de Mamoudzou à Longoni, ce qui ne permet pas de connaître la pression de pêche traditionnelle sur la réserve. Les activités de loisirs ne font pas non plus l'objet de suivis permettant d'évaluer les pratiques de loisirs sur le périmètre de la réserve.

2.3. Enjeux communs entre RNN et PNM

Le Parc naturel marin et la Réserve naturelle partagent des enjeux de protection du patrimoine naturel marin et littoral. Ce sont ces enjeux qui justifient l'existence de ces aires protégées. L'ensemble des

habitats et espèces marines et littorales présentées ci-dessus sont identifiés comme des enjeux de conservation. Un facteur clé de réussite de la protection du patrimoine naturel réside dans l'amélioration des connaissances et le suivi du patrimoine naturel. Ces enjeux sont identifiés comme importants pour assurer la conservation et la valorisation du patrimoine naturel comme du patrimoine immatériel.

L'ancrage territorial de la réserve est un enjeu pour assurer la prise en compte de l'intérêt socio-économique de cet espace naturel protégé dans le développement durable de Mayotte. Le PNM vise également son appropriation locale afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes dans les prises de décisions et dans la vie du Parc. L'appropriation des différentes aires protégées permet également de s'assurer de la prise en compte de leurs orientations et objectifs dans l'ensemble des politiques publiques et projets qui peuvent avoir un impact sur le milieu marin.

Le respect de la réglementation est un facteur clé de réussite pour la protection du patrimoine naturel et le développement durable des usages. L'enjeu réside donc dans la capacité à exercer des missions de police et de surveillance, mais aussi dans les missions de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'environnement qui ont vocation à transmettre les messages sur la réglementation et sur les enjeux et leur valeur patrimoniale et socio-économique.

3. Eléments de gestion du milieu marin

Les nombreux enjeux communs entre la partie marine de la RNN et le PNM se traduisent par des objectifs de gestion et des actions de la réserve qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc. Ce sont ainsi 19 objectifs et 33 actions de la réserve qui sont identifiés comme contribuant à l'atteinte des objectifs du Parc. Ces actions sont décrites ci-après selon les cinq axes suivants :

- assurer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel,
- mettre en place des actions de génie écologique pour la conservation du patrimoine naturel,
- veiller au respect de la réglementation et à la compatibilité des activités humaines avec les objectifs de la RNN,
- assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,
- développer les partenariats et les collaborations.

3.1. Assurer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel

Les actions de connaissance et de suivi du patrimoine naturel représentent une part importante des actions de la réserve, à l'instar du nombre d'objectifs du Parc en lien avec l'acquisition de connaissance pour la préservation des habitats et des espèces.

3.1.1. Connaître et suivre les habitats littoraux et marins

La mangrove fait partie des habitats d'importance majeure pour le Parc. La mangrove de l'îlot M'bouzi est de taille réduite mais fonctionnelle. En l'absence de pressions anthropiques, elle peut servir de témoin dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'état de conservation des mangroves de l'île. L'objectif commun du Parc et de la RNN est d'assurer un bon état de conservation de la mangrove.

Actions RNN		Objectif	Niveau d'exigence
CS 3. Suivre la dynamique de régénération des deux mangroves de la baie de la léproserie	RNN	OLT 1. Préserver les intérêts patrimoniaux qui ont justifié la création de la Réserve (végétation, flore), ainsi que les espèces et habitats d'importance majeure découverts a posteriori	Les mangroves se maintiennent ou s'étendent et sont en bon état de santé
	PNM	Finalité	Sous-finalité
		9.2. Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques	9.2.1. Garantir le bon état de conservation des mangroves
			Objectif de gestion
			9.2.1.1. Restaurer ou maintenir en bon état de conservation l'ensemble des mangroves

Les récifs coralliens constituent un habitat d'importance majeure pour l'écosystème marin de Mayotte. La partie marine de la réserve comprend des assemblages particuliers de coraux et une diversité remarquable d'espèces de coraux. Les suivis des récifs et de leur état de santé est un objectif commun, dont les actions font l'objet de coopérations.

Actions RNN		Objectif		Niveau d'exigence
CS 15. Poursuivre les suivis des communautés récifales (réseau GCRMN)	RNN	OLT 6. Préserver les habitats marins		Maintenir ou atteindre un bon état de santé des récifs coralliens et assurer leur rôle fonctionnel
CS 16. Poursuivre l'analyse de la vitalité corallienne des fronts récifaux	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
CS 17. Poursuivre les suivis du réseau Reef Check		9.2. Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques	9.2.3. Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens	9.2.3.1. Restaurer et maintenir en bon état de conservation l'ensemble des récifs coralliens

L'acquisition de connaissance sur les habitats et les espèces est un prérequis à leur conservation, leur protection et leur valorisation. L'enrichissement des connaissances, plus spécifiquement sur les habitats, vise à assurer la conservation d'habitats encore méconnus et enrichir la cartographie des habitats marins pour leur valorisation.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
CS 26. Enrichir la cartographie des habitats marins	RNN	OO 7. Acquérir des connaissances complémentaires sur la distribution spatiale des biocénoses marines de la réserve		Des études sont menées pour renforcer les connaissances sur la biodiversité, les habitats, espèces et le fonctionnement des écosystèmes (terrestres et marins)
		FCR 4.1. Faire de la RNN un laboratoire <i>in situ</i> pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel		
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.2. Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques	9.2.4. Garantir le bon état de conservation des habitats encore méconnus	9.2.4.1. Acquérir des connaissances sur les habitats méconnus

3.1.2. Connaître et suivre les espèces

Le paille-en-queue (*Phaeton lepturus*) est une espèce d'oiseau nicheur vulnérable, emblématique de la région océan indien. L'îlot M'bouzi accueille des colonies reproductrices. L'objectif de la réserve est donc de maintenir les conditions d'accueil de l'espèce et veiller au succès de sa reproduction. Cet objectif est partagé avec le Parc qui veille au suivi des colonies nicheuses sur l'ensemble du territoire.

Actions RNN		Objectif		Niveau d'exigence
CS 9. Suivre la nidification du paille-en-queue blanc (<i>Phaeton lepturus</i>)	RNN	OLT 3. Maintenir les conditions d'accueil pour l'avifaune (espèces nicheuses et non nicheuses)		Le succès reproducteur de paille-en-queue est qualifié de "bon"
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.3. Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées	9.3.3. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et littorale	9.3.3.1. Maintenir voire augmenter le nombre de colonies nicheuses ainsi que les effectifs d'oiseaux marins nicheurs par colonie

Le périmètre marin de la RNN abrite 221 espèces de poissons. L'objectif de la réserve est de maintenir la diversité et l'abondance des peuplements de poissons. L'objectif du Parc vise la fonctionnalité des peuplements en lien avec la pérennité de la pêche traditionnelle. Ces deux objectifs sont complémentaires et appellent à un suivi des populations de poissons. L'objectif de la réserve vise par extension à la participation aux réseaux d'observation de la mégafaune marine (TsiÔno, Remmat...).

Actions RNN	RNN		Objectif	Niveau d'exigence
CS 20. Mise en place d'un suivi d'observation de la macrofaune marine	RNN		OLT 7. Préserver les espèces marines	Maintenir l'abondance et la diversité des communautés ichthyofaunes
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		5.2. Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement	5.2.1. Adapter la pression de pêche aux ressources récifales disponibles	5.2.1.1. Maintenir des peuplements récifaux fonctionnels (impact modéré de la pression de pêche), c'est-à-dire : Adapter le niveau de capture des flottilles de pêche professionnelle aux ressources halieutiques récifales disponibles
		8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	8.2.2. Assurer des pratiques de pêche vivrières et traditionnelles respectueuses des ressources	8.2.2.1. Adapter le niveau de prélèvement des pêcheurs vivriers et traditionnels à la ressource disponible
		9.3. Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées	9.3.2. Garantir les potentialités d'accueil des mammifères marins	9.3.2.1. Favoriser la restauration de la population de dugongs 9.3.2.2. Assurer la pérennité de la présence des baleines en période de reproduction 9.3.2.3. Maintenir les populations de petits delphinidés

Le SIH piloté par le PNM permet de collecter des données sur l'ensemble des activités de pêche à Mayotte. Dans ces activités de pêche est également prise en compte la pêche vivrière ou traditionnelle. Cependant, les secteurs de pêche définis dans le cadre du SIH sont trop vastes pour répondre au besoin de suivi de la pêche dans ou aux abords du périmètre de la réserve. Un suivi de l'activité de pêche par la RNN peut permettre d'alimenter plus précisément les données du SIH et de contribuer à l'évaluation de l'effet réserve.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
CS 23. Mise en place d'un suivi de pêche au sein de la RNN	RNN	OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes		Evaluer l'activité de pêche en limite de réserve et sur le territoire mahorais
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	5.2. Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement	5.2.1. Adapter la pression de pêche aux ressources récifales disponibles	5.2.1.1. Maintenir des peuplements récifaux fonctionnels (impact modéré de la pression de pêche), c'est-à-dire : Adapter le niveau de capture des flottilles de pêche professionnelle aux ressources halieutiques récifales disponibles
		8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	8.2.1. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon	8.2.1.1. Réduire les comportements non respectueux des pratiquants sur les habitats du lagon (platier, mangrove, coraux, estuaires, côtes rocheuses)
			8.2.2. Assurer des pratiques de pêche vivrières et traditionnelles respectueuses des ressources	8.2.2.1. Adapter le niveau de prélèvement des pêcheurs vivriers et traditionnels à la ressource disponible

3.1.3. Connaître et suivre les pressions et leurs impacts

L'impact des phénomènes naturels (événements climatiques, changements globaux, espèces envahissantes...) et la résilience des habitats face à ces pressions fait l'objet de diverses actions de suivi et de connaissance. Les suivis du Parc et de la RNN ont un objectif commun : assurer une veille active permettant de suivre les phénomènes naturels et évaluer leurs impacts.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
CS 21. Suivre les phénomènes de blanchissement corallien CS 22. Suivre l'espèce marine invasive Acanthaster planci CS 31. Réaliser des suivis scientifiques sur les milieux et espèces d'importance patrimoniale suite à des événements climatiques majeurs	RNN	OO 8. Assurer une veille sur les menaces naturelles et leurs impacts sur les biocénoses marines		Alerter au plus vite les événements liés à des menaces naturelles Mener des suivis scientifiques afin d'évaluer les impacts potentiels des événements naturels (cyclones, changement climatiques...)
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	3.3. Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation	3.3.1. Assurer une veille environnementale	3.3.1.1. Suivre les indicateurs des changements globaux et leurs impacts sur les écosystèmes marins et littoraux
				3.3.1.2. Suivre les pullulations d'espèces proliférantes
				3.3.1.3. Détecter la présence d'espèces exotiques envahissantes

Le PNM assure la collecte de données pour évaluer l'état de la qualité de l'eau du lagon. La qualité de l'eau de la réserve est évaluée indirectement par les suivis réalisés par le PNM à proximité du périmètre de la réserve. Une station de suivis ponctuels est prévue à l'intérieur du périmètre de la réserve en cas de pressions particulières (pollution ponctuelle, évènement climatique...).

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus
CS 25. Contribuer au suivi de la qualité de l'eau du PNMM	RNN	OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes	La qualité de l'eau de la réserve est suivie
	PNM	Finalités	
		4.2. Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau	

L'envasement est une pression importante sur l'ensemble du lagon. L'îlot M'bouzi est situé à proximité de l'embouchure de deux rivières. La sédimentation de la zone est importante, et la courantologie influence l'impact de ce phénomène sur les habitats marins de la réserve. L'acquisition de connaissance sur l'ensemble des phénomènes d'érosion et d'envasement du lagon sont des objectifs partagés par le PNM et la RNN.

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus
CS 24. Développer un système de suivi de la sédimentation sur la partie marine de la Réserve	RNN	OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes	La dynamique de sédimentation dans la partie marine de la réserve est connue
	PNM	Finalité	Sous-finalité
		4.4. Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morphosédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes	4.4.1. Limiter l'envasement et la turbidité
			Objectif de gestion
			4.4.1.1. Limiter l'envasement du lagon

3.2. Mettre en place des actions de génie écologique pour la conservation du patrimoine naturel

Les Réserves naturelles ont pour mission le rendu des fonctions écologiques clefs des milieux. C'est dans ce cadre que la RNN de l'îlot M'bouzi met en place des actions d'intervention sur le milieu naturel et cherche à mobiliser les gestionnaires d'aires protégées autour de ces actions.

Le PNM a pour objectif de maintenir voire augmenter le nombre de colonies nicheuses ainsi que les effectifs d'oiseaux marins nicheurs par colonie. Les actions entreprises par le PNM sont de l'acquisition de connaissance. La RNN contribue à cet objectif de manière opérationnelle en intervenant directement sur le milieu afin de réhabiliter les sites de nidification et de limiter la déprédation.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
IP 4. Limiter l'impact du rat noir pour la nidification du paille-en-queue (<i>Phaeton lepturus</i>)	RNN	OO 3. Réduire le risque d'impact de la population de rats noirs dans les secteurs à fort potentiel de nidification pour le paille-en-queue		Réduction de la population de rats noirs sur la réserve
				Le nombre de cavités favorables à la nidification du paille-en-queue est maintenu ou en augmentation
IP 5. Réhabiliter certaines cavités favorables à la nidification du paille-en-queue (<i>Phaeton lepturus</i>)	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.3. Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées	9.3.3. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et littorale	9.3.3.1. Maintenir voire augmenter le nombre de colonies nicheuses ainsi que les effectifs d'oiseaux marins nicheurs par colonie

Les déchets dans le milieu naturel constituent une menace pour le milieu marin et pour les activités qui s'y pratiquent. La RNN entreprend une collecte annuelle des macro-déchets dans le milieu marin, ce qui contribue directement à l'objectif du PNM de diminuer le nombre de macro-déchets dans le milieu naturel.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
IP 7. Poursuivre les collectes annuelles de macro-déchets	RNN	OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes		Les déchets et macro-déchets sur la réserve sont évacués
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	4.5. Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs		4.5.X.1. Diminuer le nombre de macro-déchets dans le milieu naturel

Afin de mener à bien les actions d'intervention sur le patrimoine naturel, d'acquisition de connaissance ou de surveillance et contrôle, la RNN souhaite mutualiser les moyens des gestionnaires du territoire ou des réseaux nationaux ou régionaux dans le but de partager les connaissances et bénéficier de compétences spécifiques, notamment sur le milieu marin. Cette action va dans le sens de l'objectif du PNM de développer les partenariats à l'échelle locale, régionale et internationale.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
IP 8. Mutualiser les moyens techniques et humains avec les autres gestionnaires d'aires protégées	RNN	FCR 5.3. Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux		Intégrer de façon pérenne la RNN de l'îlot M'bouzi dans les réseaux de gestionnaires au niveau local, régional et national
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	3.2. Disposer localement des connaissances et de compétences	3.2.1. Favoriser la coopération et la fédération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes tropicaux	3.2.1.1. Faciliter les échanges de données et d'informations entre les partenaires locaux 3.2.1.3. Développer des partenariats à l'échelle régionale et internationale

3.3. Veiller au respect de la réglementation et à la compatibilité des activités humaines avec les objectifs de la RNN

Le respect de la réglementation est essentiel pour garantir l'efficacité de la gestion des activités. Le prérequis au respect de la réglementation est l'information et la sensibilisation des usagers. La surveillance en mer permet de s'assurer du respect de la réglementation par les usagers. Sur ce point, la RNN et le PNM partagent un objectif de voir diminuer le nombre d'infractions constatées, signe que les usagers respectent la réglementation et que les pratiques sont compatibles avec la préservation du milieu.

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus
SP 1. Garantir l'information et la sensibilisation spontanée du public fréquentant la réserve	RNN	FCR 1. Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre d'infractions est faible
		OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes	Réduction du nombre d'infractions constatées
SP 3. Poursuivre les patrouilles de surveillance en mer SP 4. Renforcer la collaboration avec la Police de l'environnement-Justice	PNM	Finalité	Sous-finalité
		8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	8.2.1. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon
		10.2. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion	10.2.5. Veiller au respect de la réglementation
			Objectif de gestion
			8.2.1.1. Réduire les comportements non respectueux des pratiquants sur les habitats du lagon (platier, mangrove, coraux, estuaires, côtes rocheuses)
			10.2.5.1. Réduire la fréquence des infractions

3.4. Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

La communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont des axes d'intervention importants afin de faire connaître les aires protégées, leurs missions et le milieu naturel qu'elles gèrent. La RNN comme le PNM partagent de nombreux objectifs qui visent à faire connaître le milieu naturel et impliquer la population et notamment les plus jeunes dans la préservation de l'environnement.

La vulgarisation des connaissances scientifiques est indispensable pour valoriser et communiquer largement sur les richesses du patrimoine naturel et sur les enjeux de protection des aires protégées. L'objectif partagé de la RNN et du PNM est de vulgariser les travaux scientifiques pour les valoriser et disposer d'outils de communication adaptés.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
CC 1. Publier sur les connaissances acquises dans la réserve	RNN	FCR 2.1. Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la réserve et son patrimoine naturel		L'équipe de gestion dispose d'outils de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur la réglementation et les enjeux de la réserve
		FCR 4.1. Faire de la RNN un laboratoire <i>in situ</i> pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel		Mettre en valeur les productions scientifiques de la RNN
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	9.4.1.2. Vulgariser tous les travaux scientifiques concernant le milieu marin de Mayotte
9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)			

Les animations pédagogiques visent différents publics, que ce soit le grand public ou les scolaires de différents niveaux. L'immersion du public dans le milieu naturel contribue à transmettre les connaissances et à sensibiliser. Le PNM comme la RNN ont vocation à créer une valeur ajoutée sur le plan éducatif.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
PA 1. Etablir et réaliser un programme annuel d'animations pédagogiques au sein de la réserve avec les outils existants	RNN	FCR 2.3. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics		Le grand public et les scolaires sont sensibilisés sur les enjeux de conservation de la réserve
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
PA 2. Etablir et réaliser un programme annuel d'animations pédagogiques en dehors de la réserve avec les outils existants	PNM	9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus	
PA 3. Faire de la réserve un site de travaux pratiques privilégié	RNN	FCR 2.3. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics	Le grand public et les scolaires sont sensibilisés sur les enjeux de conservation de la réserve	
		FCR 5.1. Faire connaître la réserve et renforcer l'intégration locale de la RNN	Une appropriation de la RNN par la population, les sociétés commerciales et les instances locales	
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	9.4.1.1. Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance et la protection du milieu marin
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus	
PA 5. Mettre à disposition le site et/ou des outils pédagogiques dans les milieux scolaires et associatifs PA 6. Analyser les besoins et développer de nouveaux outils pédagogiques	RNN	FCR 2.1. Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel	L'équipe de gestion dispose d'outils de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur la réglementation et les enjeux de la réserve	
		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)
		10.2. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion	10.2.5. Veiller au respect de la réglementation	10.2.5.1. Réduire la fréquence des infractions

La valeur ajoutée d'une RNN ou d'un PNM est aussi d'ordre économique. Ainsi, des objectifs de développement d'activités écotouristiques compatibles avec la préservation de l'environnement font partie des orientations de la RNN et du PNM.

Actions RNN		Objectif	Résultats attendus
PA 4. Développer des activités écotouristiques sur la réserve comprenant des prestations payantes	RNN	FCR 2.3. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics	Le grand public et les scolaires sont sensibilisés sur les enjeux de conservation de la réserve
		FCR 5.1. Faire connaître la réserve et renforcer l'intégration locale de la RNN	Une appropriation de la RNN par la population, les sociétés commerciales et les instances locales

		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	7.3. Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et continuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme	7.3.2. Favoriser des prestations touristiques diversifiées et écoresponsables	7.3.2.1. Garantir des prestations touristiques écoresponsables
				7.3.2. Favoriser des prestations touristiques diversifiées et écoresponsables
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	9.4.1.1. Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance et la protection du milieu marin
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)

Diverses manifestations locales sont l'occasion de venir à la rencontre du grand public et des scolaires afin de faire connaître et favoriser l'appropriation locale du PNM et de la RNN. Cette intégration locale doit permettre de favoriser l'appropriation des enjeux et de la réglementation de la RNN comme du PNM.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
PA 8. Participer aux manifestations locales	RNN	FCR 2.1. Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel		L'équipe de gestion dispose d'outils de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur la réglementation et les enjeux de la réserve
		FCR 5.1. Faire connaître la réserve et renforcer l'intégration locale de la RNN		Une appropriation de la RNN par la population, les sociétés commerciales et les instances locales
	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)
			9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	9.4.1.1. Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance et la protection du milieu marin
10.2. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion	10.2.5. Veiller au respect de la réglementation	10.2.5.1. Réduire la fréquence des infractions		

3.5. Développer les partenariats et les collaborations

Les partenariats entre gestionnaires d'AMP, notamment locaux et régionaux, constitue un enjeu important en terme de partage de données et de retours d'expérience. Ils constituent également un facteur de coopération et de prise en compte des enjeux des différentes AMP dans les politiques locales.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
MS 1. Poursuivre le partenariat avec le PNMM MS 2. Echanger avec les autres gestionnaires d'AMP de l'écorégion MS 27. Participer aux instances annuelles des principaux réseaux	RNN	FCR 3.2. Renforcer les moyens humains, mutualiser les moyens et les compétences entre gestionnaires d'ENP		Le développement de partenariats entre gestionnaires d'ENP permet de renforcer les compétences, de mutualiser les moyens humains et de réduire les coûts de fonctionnement
		FCR 5.3. Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux		Intégrer de façon pérenne la RNN de l'îlot M'bouzi dans les réseaux de gestionnaires au niveau local, régional et national
		FCR 5.4. Renforcer les échanges et les partenariats à l'échelle internationale		Maintenir ou augmenter les collaborations avec les réseaux internationaux
MS 28. Participer à des programmes de coopération avec les pays transfrontaliers (Comores et Madagascar)	PNM	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
		3.2. Disposer localement des connaissances et de compétences	3.2.1. Favoriser la coopération et la fédération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes tropicaux	3.2.1.1. Faciliter les échanges de données et d'informations entre les partenaires locaux 3.2.1.3. Développer des partenariats à l'échelle régionale et internationale

Le Parc a comme finalité de « faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ». Un des enjeux pour favoriser le développement des connaissances scientifiques est l'attractivité du territoire pour la recherche. Ce besoin est partagé entre le PNM et la RNN. Au-delà de la recherche, l'intégration des aires protégées de Mayotte dans les réseaux de gestionnaires et scientifiques a pour objectif de valoriser Mayotte sur la scène régionale et internationale.

Actions RNN		Objectif		Résultats attendus
MS 3. Inciter les chercheurs à travailler sur la réserve	RNN	FCR 3.2. Renforcer les moyens humains, mutualiser les moyens et les compétences entre gestionnaires d'ENP		Le développement de partenariats entre gestionnaires d'ENP permet de renforcer les compétences, de mutualiser les moyens humains et de réduire les coûts de fonctionnement
		FCR 4.1. Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel		Des études sont menées pour renforcer les connaissances sur la biodiversité, les habitats, espèces et le fonctionnement des écosystèmes (terrestres et marins)
		FCR 5.3. Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux		Intégrer de façon pérenne la RNN de l'îlot M'bouzi dans les réseaux de gestionnaires au niveau local, régional et national

		Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion
	PNM	3.2. Disposer localement des connaissances et de compétences	3.2.1. Favoriser la coopération et la fédération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes tropicaux	3.2.1.2. Développer la collaboration entre scientifiques et gestionnaires
			3.2.2. Rendre Mayotte attractive pour la recherche et développer les compétences locales	3.2.2.1. Faciliter l'accès et apporter un soutien aux équipes scientifiques et universitaires

4. Conclusions

A travers l'ensemble de ses actions, le plan de gestion de la réserve de l'îlot M'bouzi pour la période 2018-2027 participe fortement à l'atteinte des objectifs du Parc sur la partie marine de cette zone. Ce second plan de gestion de la RNN couvre la fin de la période de validité du plan de gestion du PNM, validé pour la période 2013-2028. Il peut être considéré comme une déclinaison du plan de gestion du PNM sur le périmètre marin de la RNN, ce qui contribue à assurer la cohérence de la gestion du milieu marin et assure une coopération entre les gestionnaires.

Annexes

Annexe 1 : équivalence des objectifs des plans de gestion du PNM et de la RNN	24
Annexe 2 : synthèse des objectifs du plan de gestion du PNM et des actions de la RNN prévues pour la période 2018-2027	29

Annexe 1 : équivalence des objectifs des plans de gestion du PNM et de la RNN

Objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte	Objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle de l'îlot M'bouzi
FAIRE DE MAYOTTE UN PÔLE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE ET DE SUIVI DES ÉCOSYSTÈMES MARINS TROPICAUX ET DE LA MANGROVE	
3.2. Disposer localement des connaissances et de compétences	
3.2.1. Favoriser la coopération et la fédération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes tropicaux	
3.2.1.1. Faciliter les échanges de données et d'informations entre les partenaires locaux	FCR 3.2. Renforcer les moyens humains, mutualiser les moyens et les compétences entre gestionnaires d'ENP
3.2.1.2. Développer la collaboration entre scientifiques et gestionnaires	FCR 5.3. Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux
3.2.1.3. Développer des partenariats à l'échelle régionale et internationale	FCR 5.4. Renforcer les échanges et les partenariats à l'échelle internationale
3.2.2. Rendre Mayotte attractive pour la recherche et développer les compétences locales	
3.2.2.1. Faciliter l'accès et apporter un soutien aux équipes scientifiques et universitaires	FCR 4.1. Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
3.3. Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation	
3.3.1. Assurer une veille environnementale	OO 8. Assurer une veille sur les menaces naturelles et leurs impacts sur les biocénoses marines
3.3.1.1. Suivre les indicateurs des changements globaux et leurs impacts sur les écosystèmes marins et littoraux	OO 6. Acquérir des connaissances complémentaires sur l'écologie d'espèces pour lesquelles la Réserve a une responsabilité importante
3.3.1.2. Suivre les pullulations d'espèces proliférantes	OO 8. Assurer une veille sur les menaces naturelles et leurs impacts sur les biocénoses marines
3.3.1.3. Détecter la présence d'espèces exotiques envahissantes	
3.3.2. Connaître les habitats et les espèces pour leur conservation et leur valorisation socio-économique	OO 7. Acquérir des connaissances complémentaires sur la distribution spatiale des biocénoses marines de la réserve

OBTENIR UNE BONNE QUALITE DE L'EAU DANS LE LAGON, NOTAMMENT PAR UNE GESTION APPROPRIEE DES MANGROVES ET EN PARTICIPANT A LA MOBILISATION DES ACTEURS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE MAYOTTE	
4.2. Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau	OO 4. Limiter les menaces anthropiques directes et indirectes
4.3. Atteindre un bon état chimique des masses d'eau en maîtrisant a minima les paramètres de la DCE	
4.4. Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morphosédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes	
4.5. Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs	
DEVELOPPER UNE ACTIVITE DE PÊCHE PROFESSIONNELLE HORS LAGON, ECOLOGIQUEMENT EXEMPLAIRE ET POURVOYEUSE D'EMPLOIS ET DE PRODUITS DE LA MER POUR MAYOTTE	
5.2. Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement	OLT 7. Préserver les espèces marines
5.2.1. Adapter la pression de pêche aux ressources récifales disponibles	
5.2.1.1. Maintenir des peuplements récifaux fonctionnels (impact modéré de la pression de pêche), c'est-à-dire : Adapter le niveau de capture des flottilles de pêche professionnelle aux ressources halieutiques récifales disponibles	

FAIRE DECOUVRIR LE MILIEU MARIN ET SA BIODIVERSITE GRÂCE A L'ORGANISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU TOURISME	
7.3. Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et continuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme	
7.3.2. Favoriser des prestations touristiques diversifiées et écoresponsables	FCR 1.3. Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
7.3.2.1. Garantir des prestations touristiques écoresponsables	
PERENNISER ET VALORISER LES PRATIQUES VIVRIERES ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS DANS LE CADRE D'UNE GESTION PRECAUTIONNEUSE DU LAGON	
8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	
8.2.2. Assurer des pratiques de pêche vivrières et traditionnelles respectueuses des ressources	OLT 7. Préserver les espèces marines
8.2.2.1. Adapter le niveau de prélèvement des pêcheurs vivriers et traditionnels à la ressource disponible	
PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL, DE LA MANGROVE AUX ESPACES OCEANIQUES, NOTAMMENT PAR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DU PLUS GRAND NOMBRE	
9.2. Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques	OLT 1. Préserver les intérêts patrimoniaux qui ont justifié la création de la Réserve (végétation et flore), ainsi que les espèces et habitats d'importance majeure découverts a posteriori
	OLT 6. Préserver les habitats marins
9.2.1. Garantir le bon état de conservation des mangroves	OLT 1. Préserver les intérêts patrimoniaux qui ont justifié la création de la Réserve (végétation et flore), ainsi que les espèces et habitats d'importance majeure découverts a posteriori
9.2.1.1. Restaurer ou maintenir en bon état de conservation l'ensemble des mangroves	

9.2.3. Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens	
9.2.3.1. Restaurer et maintenir en bon état de conservation l'ensemble des récifs coralliens	OLT 6. Préserver les habitats marins
9.2.4. Garantir le bon état de conservation des habitats encore méconnus	OO 7. Acquérir des connaissances complémentaires sur la distribution spatiale des biocénoses marines de la réserve
9.2.4.1. Acquérir des connaissances sur les habitats méconnus	
9.3. Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées	
9.3.3. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et littorale	OLT 3. Maintenir les conditions d'accueil pour l'avifaune (espèces nicheuses et non nicheuses)
9.3.3.1. Maintenir voire augmenter le nombre de colonies nicheuses ainsi que les effectifs d'oiseaux marins nicheurs par colonie	OO 3. Réduire les risques d'impacts sur les secteurs à fort potentiel de nidification pour le paille-en-queue blanc
9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	
9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	
9.4.1.1. Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance et la protection du milieu marin	FCR 5.1. Faire connaître la réserve et renforcer l'intégration locale de la RNN
9.4.1.2. Vulgariser tous les travaux scientifiques concernant le milieu marin de Mayotte	FCR 4.1. Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	FCR 2. Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)	FCR 2.1. Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
	FCR 2.2. Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ
	FCR 2.3. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

BONNE GOUVERNANCE	
10.2. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion	
10.2.5. Veiller au respect de la réglementation	FCR 1. Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN
10.2.5.1. Réduire la fréquence des infractions	FCR 1.1. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN

Annexe 2 : synthèse des objectifs du plan de gestion du PNM et des actions de la RNN prévues pour la période 2018-2027

Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
3.2. Disposer localement des connaissances et de compétences	3.2.1. Favoriser la coopération et la fédération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes tropicaux	3.2.1.1. Faciliter les échanges de données et d'informations entre les partenaires locaux	IP 8. Mutualiser les moyens techniques et humains avec les autres gestionnaires d'aires protégées MS 1. Poursuivre le partenariat avec le PNMM MS 2. Echanger avec les autres gestionnaires d'AMP de l'écorégion
		3.2.1.3. Développer des partenariats à l'échelle régionale et internationale	MS 27. Participer aux instances annuelles des principaux réseaux MS 28. Participer à des programmes de coopération avec les pays transfrontaliers (Comores et Madagascar)
		3.2.1.2. Développer la collaboration entre scientifiques et gestionnaires	
	3.2.2. Rendre Mayotte attractive pour la recherche et développer les compétences locales	3.2.2.1. Faciliter l'accès et apporter un soutien aux équipes scientifiques et universitaires	MS 3. Inciter les chercheurs à travailler sur la réserve

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
3.3. Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation	3.3.1. Assurer une veille environnementale	3.3.1.1. Suivre les indicateurs des changements globaux et leurs impacts sur les écosystèmes marins et littoraux	CS 21. Suivre les phénomènes de blanchissement corallien CS 22. Suivre l'espèce marine invasive Acanthaster planci
		3.3.1.2. Suivre les pullulations d'espèces proliférantes	CS 31. Réaliser des suivis scientifiques sur les milieux et espèces d'importance patrimoniale suite à des événements climatiques majeurs
		3.3.1.3. Détecter la présence d'espèces exotiques envahissantes	
	3.3.2. Connaître les habitats et les espèces pour leur conservation et leur valorisation socio-économique	3.3.2.1. Compléter les connaissances sur les groupes taxonomiques et les habitats méconnus	CS 18. Réaliser un suivi des holothuries CS 19. Poursuivre le suivi des 7 stations "macro mollusques"

Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Mayotte

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
4.2. Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau	4.2.1. Définir et assurer les conditions physico-chimiques des eaux permettant la préservation des écosystèmes patrimoniaux	4.2.1.1. Atteindre le bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau d'ici 15 ans, en prenant en compte l'inertie du milieu et en respectant a minima les exigences de la directive cadre sur l'eau (DCE).	CS 25. Contribuer au suivi de la qualité de l'eau du PNMM
	4.2.4. Atteindre et maintenir un bon état bactériologique et virologique des masses d'eau de l'écosystème lagunaire pour préserver l'environnement	4.2.4.1. Limiter la transmission aux écosystèmes naturels d'agents pathogènes d'origine anthropique	

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
4.4. Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morphosédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes	4.4.1. Limiter l'envasement et la turbidité	4.4.1.1. Limiter l'envasement du lagon	CS 24. Développer un système de suivi de la sédimentation sur la partie marine de la Réserve
4.5. Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs		4.5.X.1. Diminuer le nombre de macro-déchets dans le milieu naturel	IP 7. Poursuivre les collectes annuelles de macro-déchets

Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
5.2. Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement	5.2.1. Adapter la pression de pêche aux ressources récifales disponibles	5.2.1.1. Maintenir des peuplements récifaux fonctionnels (impact modéré de la pression de pêche), c'est-à-dire : Adapter le niveau de capture des flottilles de pêche professionnelle aux ressources halieutiques récifales disponibles	CS 20. Mise en place d'un suivi d'observation de la macrofaune marine CS 23. Mise en place d'un suivi de pêche au sein de la RNN

Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
7.3. Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et continuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme	7.3.2. Favoriser des prestations touristiques diversifiées et éco-responsables	7.3.2.1. Garantir des prestations touristiques éco-responsables	PA 4. Développer des activités éco-touristiques sur la réserve comprenant des prestations payantes
		7.3.2.2. Diversifier les prestations touristiques liées à la mer	

Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	8.2.1. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon	8.2.1.1. Réduire les comportements non respectueux des pratiquants sur les habitats du lagon	CS 23. Mise en place d'un suivi de pêche au sein de la RNN
	8.2.2. Assurer des pratiques de pêche vivrières et traditionnelles respectueuses des ressources	8.2.2.1. Adapter le niveau de prélèvement des pêcheurs vivriers et traditionnels à la ressource disponible	CS 20. Mise en place d'un suivi d'observation de la macrofaune marine CS 23. Mise en place d'un suivi de pêche au sein de la RNN

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
9.2. Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques	9.2.1. Garantir le bon état de conservation des mangroves	9.2.1.1. Restaurer ou maintenir en bon état de conservation l'ensemble des mangroves	CS 3. Suivre la dynamique de régénération des deux mangroves de la baie de la léproserie
	9.2.3. Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens	9.2.3.1. Restaurer et maintenir en bon état de conservation l'ensemble des récifs coralliens	CS 15. Poursuivre les suivis des communautés benthiques récifales (réseau GCRMN) CS 16. Poursuivre l'analyse de la vitalité corallienne des fronts récifaux CS 17. Poursuivre les suivis du réseau Reef check
	9.2.4. Garantir le bon état de conservation des habitats encore méconnus	9.2.4.1. Acquérir des connaissances sur les habitats méconnus	CS 26. Enrichir la cartographie des habitats marins
9.3. Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées	9.3.2. Garantir les potentialités d'accueil des mammifères marins	9.3.2.1. Favoriser la restauration de la population de dugongs	CS 20. Mise en place d'un suivi d'observation de la macrofaune marine
		9.3.2.2. Assurer la pérennité de la présence des baleines en période de reproduction	
		9.3.2.3. Maintenir les populations de petits delphinidés	
	9.3.3. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et littorale	9.3.3.1. Maintenir voire augmenter le nombre de colonies nicheuses ainsi que les effectifs d'oiseaux marins nicheurs par colonie	CS 9. Suivre la nidification du paille-en-queue (<i>Phaeton lepturus</i>) IP 4. Limiter l'impact du rat noir pour la nidification du paille-en-queue IP 5. Réhabiliter certaines cavités favorables à la nidification du paille-en-queue

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
9.4. Former et sensibiliser le plus grand nombre	9.4.1. Encourager l'appropriation de la connaissance et l'implication de la population	9.4.1.1. Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance et la protection du milieu marin	PA 3. Faire de la réserve un site de travaux pratiques privilégié PA 8. Participer aux manifestations locales
		9.4.1.2. Vulgariser tous les travaux scientifiques concernant le milieu marin de Mayotte	CC 1. Publier sur les connaissances acquises dans la réserve
	9.4.2. Atteindre un bon niveau de connaissance du milieu marin par l'ensemble de la population de Mayotte	9.4.2.1. Transmettre la connaissance du milieu marin par des messages de qualité adaptés aux différents types de public (scolaires, élus, touristes, socio-professionnels...)	CC 1. Publier sur les connaissances acquises dans la réserve PA 1. Établir et réaliser un programme annuel d'animations pédagogiques au sein de la Réserve avec les outils existants PA 2. Établir et réaliser un programme annuel d'animations pédagogiques en dehors de la Réserve avec les outils existants PA 3. Faire de la réserve un site de travaux pratiques privilégié PA 5. Mettre à disposition le site et/ou des outils pédagogiques dans les milieux scolaires et associatifs PA 6. Analyser les besoins et développer de nouveaux outils pédagogiques PA 8. Participer aux manifestations locales

Bonne gouvernance

Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Actions RNN
8.2. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources	8.2.1. Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon	8.2.1.1. Réduire les comportements non respectueux des pratiquants sur les habitats du lagon (platier, mangrove, coraux, estuaires, côtes rocheuses)	<p>SP 1. Garantir l'information et la sensibilisation spontanée du public fréquentant la réserve</p> <p>SP 3. Poursuivre les patrouilles de surveillance en mer</p> <p>SP 4. Renforcer la collaboration avec la Police de l'environnement-Justice</p> <p>PA 5. Mettre à disposition le site et/ou des outils pédagogiques dans les milieux scolaires et associatifs</p> <p>PA 6. Analyser les besoins et développer de nouveaux outils pédagogiques</p> <p>PA 8. Participer aux manifestations locales</p>
10.2. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion	10.2.5. Veiller au respect de la réglementation	10.2.5.1. Réduire la fréquence des infractions	



Parc naturel marin de Mayotte
Centre d'affaires de l'aéroport
Aéroport de Mayotte
97615 Pamandzi

0269 60 73 65
parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-mayotte.fr

